

Type de bénéficiaire		Taux d'aide total	
Entreprise et personne publique : Parking privé à destination de flottes et salariés	Année		
	2021	30 %	960 €
	2022	20 %	960 € (jusqu'au 31 mars)
600 € (à partir du 1 <sup>er</sup> avril)			
Entreprise et personne publique : Parking privé ouvert au public	2021	60 %*	De 2 100 à 18 000 € *
	2022	50 %	De 1 700 à 15 000 €
Parking privé ouvert au public, jusqu'à 5 points de recharge, inférieur ou égal à 36 KVA hors projet réseau (cible intermédiaire)	2021	60 %*	De 2 100 à 2 700 € *
	2022	50 %	De 1 700 à 2 200 €
Voirie : Parking public	2021	60 %*	De 2 100 à 18 000 € *
	2022	50 %	De 1 700 à 15 000 €
Voirie : Surprime additionnelle au financement voirie pour les bornes à la demande			Jusqu'à 2700 € dans la limite de 60 % + 300 € = 3000 €*
Voirie : 2 roues		40 %	1 860 €
Entreprise et personne publique : Parking privé à destination de flottes de véhicules poids lourds		60 %	De 2 700 à 960 000€
Résidentiel collectif : Solution individuelle		50 %	960 €
Résidentiel collectif : Solution partagée		50 %	1 660 €
Résidentiel collectif : Infrastructure collective en copropriété		50 %	À partir de 8 000 € par copropriété, Et jusqu'à 3 000 € pour les travaux de voiries en extérieur
Station et hubs de recharge haute puissance			De 100 000€ à 240 000€
Modernisation de point de recharge ouvert au public obsolète		80 %	De 1 200 à 7 000 €

\* Taux et montants d'aides valables jusqu'au 31 octobre 2022 dans le cadre du plan "Objectif 100 000 bornes" présenté au Ministère de la Transition écologique le 12 octobre 2020